

CARNET DE VOYAGE



DESTINATION
2041

Révision de la charte du Parc

2 septembre 2025

CHEMIN PARCOURU

Avec tous les élus et techniciens des structures signataires de la charte

En 2021

- 5 ateliers de concertation territorialisés pour **un diagnostic** sensible du territoire et une projection en 2041 - 120 participants ;
- 11 présences du Parc sur des événements grand public pour recueillir **la parole des habitants** - 148 contributions.

En 2022

- 6 grands cafés pour alimenter la 1^{ère} version de charte, accompagnés du Bureau d'Étude Kaléido'Scop - Kap-projets - Actees :
 - ↳ 3 en avril : 128 personnes,
 - ↳ 3 en juin : 150 personnes,
- 3 ateliers de **co-écriture**, chacun proposé sur 2 créneaux horaires différents - 144 participants ;
 - ↳ le 25 octobre 2022, pour l'appropriation et la priorisation des orientations, mesures et dispositions de la future charte,
 - ↳ le 21 novembre 2022 pour travailler sur les ambitions,
 - ↳ le 13 décembre 2022 pour travailler sur les engagements.

En 2023

- **1 version martyre** du projet de charte produite le 1^{er} mars
- Lancement de l'évaluation environnementale du projet de Charte, qui se réalisera sur chaque version de ce projet, par le Bureau d'étude AcerCampestre
- 4 mois de consultation des acteurs du territoire sur la version martyre de la Charte et 11 réunions ayant permis la rencontre de 146 élus et techniciens : 2 099 remarques récoltées émanant de 55 collectivités, EPCI, État et partenaires techniques du Parc
- 2 **conférences-débat** organisées suite à la consultation sur des sujets nécessitant une recherche plus importante du consensus :
 - ↳ « énergie versus paysage et sobriété carbone » - 80 participants
 - ↳ « agriculture, alimentation et adaptation au dérèglement climatique » - 115 personnes
- 1 nouvelle version de la **Charte dite version 1**, écrite après examen des retours de la consultation et des conclusions des conférences-débats lors de 5 réunions entre l'équipe technique, le Président et les Vice-Présidents du Syndicat mixte du Parc et 8 réunions de la Commission Charte ; présentée en Comité syndical du 20 décembre 2023.

En 2024

- 1 assemblée territoriale le 11 avril pour une remobilisation du territoire en prévision de la visite des instances nationales - 58 participants
- 80 acteurs du territoire mobilisés pour la visite des rapporteurs de la commission espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature, de la Fédération des parcs naturels régionaux de France et du Ministère de l'écologie les 30 et 31 mai
- Audition d'une délégation du Pilat par la commission espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature le 17 juin
- Réception du dernier avis intermédiaire, celui de l'État, favorable avec recommandations, comme tous les autres, le 30 octobre
- Validation, par le Comité syndical, d'un **second projet de charte** (V2) le 6 novembre à transmettre à l'Autorité Environnementale pour avis.

En 2025

- 5 réunions publiques de présentation du projet de charte à Saint-Romain-Lachalm, Pélussin, Bourg-Argental, Saint-Paul-en-Jarez et Les Haies entre janvier et février 211 participants
- Visite de l'Autorité environnementale, les 27 et 28 Janvier 80 acteurs du territoire mobilisés ;
- Réception de l'avis de l'Autorité environnementale et rédaction d'un mémoire en réponse validé le 19 février par le Comité syndical élargi aux collectivités altiligériennes et ardéchoises ;
- Enquête publique sur le projet de charte entre mars et avril 2025 - 141 contributions ;
- Prise en compte des résultats de l'enquête publique et établissement d'une **3^{ème} version de la Charte** le 28 mai ;
- Envoi à l'État, de cette charte V3, pour avis final le 30 mai ;
- Lancement, le 2 septembre, de la tournée de présentation de la charte aux collectivités avant approbation.

LES PROCHAINES ESCALES

- Réception de l'avis final de l'État (attendu mi-octobre 2025) ;
- Écriture d'une version 4 du rapport de charte pour tenir compte de l'avis de l'État (obligatoire) ;
- Validation en Comité syndical élargi le 22 ou le 29 octobre 2025 ;
- Délibérations des collectivités concernées par le périmètre de révision (période de 4 mois maximum) entre novembre 2025 et février 2026 ;
- Délibération de la Région - 1^{er} semestre 2026 ;
- Décret du 1^{er} Ministre - 2^{ème} semestre 2026.

Des ressources, accessibles en ligne, pour mieux comprendre

- Films courts
- Synthèse de la charte
- ...



DÉJÀ DANS NOTRE VALISE

**Les documents ci-dessous
sont téléchargeables sur le site du Parc**

- Version 3 du projet de charte : rapport de charte V3, plan de Parc, cahier des paysages, dispositions pertinentes, annexes institutionnelles - Mai 2025
- Rapport d'enquête publique - Mai 2025
- Bilan de la concertation - Mai 2025
- Avis et rapport de l'Autorité Environnementale et mémoire en réponse - Novembre 2024
- Avis de l'État sur la version 1 du projet de Charte - Octobre 2024
- Avis de la Commission espaces protégés du Conseil national de protection de la nature sur la version 1 du projet de Charte - Juillet 2024
- Avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur la version 1 du projet de Charte - Juin 2024
- Avis de la Région sur la version 1 du projet de charte Mars 2024
- Mémoire en réponse à l'avis d'opportunité de l'État Mars 2023
- Version martyre du projet de Charte - Mars 2023
- Note d'enjeux de l'État - Octobre 2022
- Évaluation de la charte objectif 2025 - Septembre 2022
- Évaluation de l'évolution de la biodiversité - Juillet 2022
- Diagnostic de territoire et son résumé - Mars 2022
- Avis d'opportunité de l'État favorable pour le lancement de la révision - 17 décembre 2021
- Étude de préfiguration du périmètre - mai 2020

Le Président et son équipe technique restent à la disposition des collectivités pour échanger sur la révision de la charte à tout moment.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes